



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

DÉLIBÉRATION

N° 10 - 14.03.2019

En exercice ... 26

Présents ..... 22

Votants ..... 26

Abstention ..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES**  
**7. PETITE ENFANCE**

**Projet d'établissement des multiaccueils  
communautaires – Actualisation**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 14 mars,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban située sur la commune de Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Monsieur Didier BOUYER (donne pouvoir à Monsieur Patrice RAFFARIN), Madame Catherine JACOB (donne pouvoir à Monsieur Gilles DUVAL), Madame Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON), Monsieur Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice TURBE.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 10 - 14.03.2019

En exercice ... 26

Présents ..... 22

Votants ..... 26

Abstention ..... 0

### **AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 7. PETITE ENFANCE**

#### **Projet d'établissement des multiaccueils communautaires – Actualisation**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans modifié par le décret n°2010-613 du 7 juin 2010, et notamment l'article R2324-29 portant sur le projet d'établissement, sachant que celui-ci doit être adopté par la collectivité en charge des structures d'accueil avant d'être adressé au Président du Conseil Départemental,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2<sup>ème</sup> alinéa de son article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°25000-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 1<sup>er</sup> alinéa du 3<sup>o</sup> de l'article 5.3 relatif à l'étude, la création, l'entretien et la gestion et/ou participation de structures petite enfance accueillant les enfants de 0 à 4 ans,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles en date du 6 décembre 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mars 2019,*

Considérant qu'il convient d'actualiser le projet d'établissement lequel comporte les éléments suivants :

- Le projet social,
- Les prestations d'accueil proposées
- Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique,
- La présentation des compétences professionnelles mobilisées,
- La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement,
- Le projet éducatif pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

DÉLIBÉRATION

N° 10 - 14.03.2019

En exercice ...26  
Présents .....22  
Votants .....26  
Abstention .....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
7. PETITE ENFANCE**

**Projet d'établissement des multiaccueils  
communautaires – Actualisation**

Considérant qu'il convient, une fois adopté par la collectivité et conformément à l'article R. 2324-29 du Code de la santé publique, d'adresser à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime le projet d'établissement ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur le projet d'établissement des accueils communautaires de l'Ile de Ré, joint à la présente délibération,
- d'autoriser sa mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à adresser à Monsieur le Président du Conseil Départemental le projet d'établissement des structures petite enfance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 20 mars 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

**PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**Service Petite Enfance**  
**Avril 2019**

Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010

**Soumis au Conseil Communautaire**  
**le 14/03/2019**



AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

# Sommaire :

**A- Le projet social**, précisant notamment les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés particulières,

**B- Les prestations d'accueil** proposées,

**C- Les dispositions particulières** prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique,

**D- La présentation des compétences** professionnelles mobilisées en interne et les relations avec les organismes extérieurs

**E - La définition de la place des familles** et de leur participation à la vie de l'établissement,

**F - Projet éducatif** pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien être des enfants,

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

## A/ LE PROJET SOCIAL

### Préambule :

Le **Projet éducatif local** (PEL) 2018– 2021 a été validé par les élus communautaires en juin 2018. Il constitue la **traduction d'une dynamique territoriale en matière éducative et sociale en faveur des enfants de 0 à 25 ans**, et s'articule autour de trois objectifs généraux :

- Favoriser l'épanouissement des enfants leur réussite scolaire et éducative
- Renforcer la communication
- Développer les actions pré-ados ados
- Accompagner les familles dans leur fonction éducative
- Encourager la dynamique au sein des structures petite enfance et enfance

### 1/Historique

Le 1<sup>er</sup> avril 2007 la Communauté de Communes de l'île de Ré s'est dotée de la **compétence petite enfance**. Dans ce cadre, l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) a pris entièrement en charge la gestion des Multiaccueils de Saint Clément des Baleines et de La Couarde sur Mer jusqu'à alors gérés respectivement par le CCAS et la commune.

L'offre d'accueil des 0-3 ans s'est vue améliorée avec l'ouverture des Multiaccueils de Rivedoux-Plage en septembre 2009 et de Ars en Ré le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Initialement agréé comme un équipement Multiaccueil, la structure située à Saint Clément Les Baleines a connu depuis 2014 plusieurs changements d'agrément et de fonctionnement afin de répondre aux besoins des familles.

Malgré ces changements, les contraintes liées à la configuration des locaux et aux normes réglementaires, n'ont pas permis le maintien d'une activité répondant aux exigences contractuelles fixées avec les partenaires financeurs (CAF, MSA). Ainsi l'équipement agréé en micro crèche a fermé ses portes le 31 décembre 2017 au profit d'une réouverture du site sur un nouvel axe d'intervention (maison des parents).

soucieux de proposer une offre d'accueil diversifiée et de faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle des résidents rhétais,

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

les élus communautaires ont adapté l'offre d'accueil collective des équipements pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil d'urgence, régulier, occasionnel en augmentant notamment la capacité d'accueil de l'équipement situé à ARS en RE, en modifiant les horaires d'ouverture, en organisant une permanence d'accueil en aout 2018 à titre expérimental.

Par ailleurs pour répondre aux objectifs fixés dans le PEL et accompagner les parents dans leur fonction éducative, la Communauté de Communes a fait le choix de développer des actions d'accompagnement à la parentalité notamment au sein d'un lieu dédié à Saint Clément des Baleines.

## 2/ Caractéristiques de l'environnement

L'île de ré est un territoire rural qui comporte 10 communes :



AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019



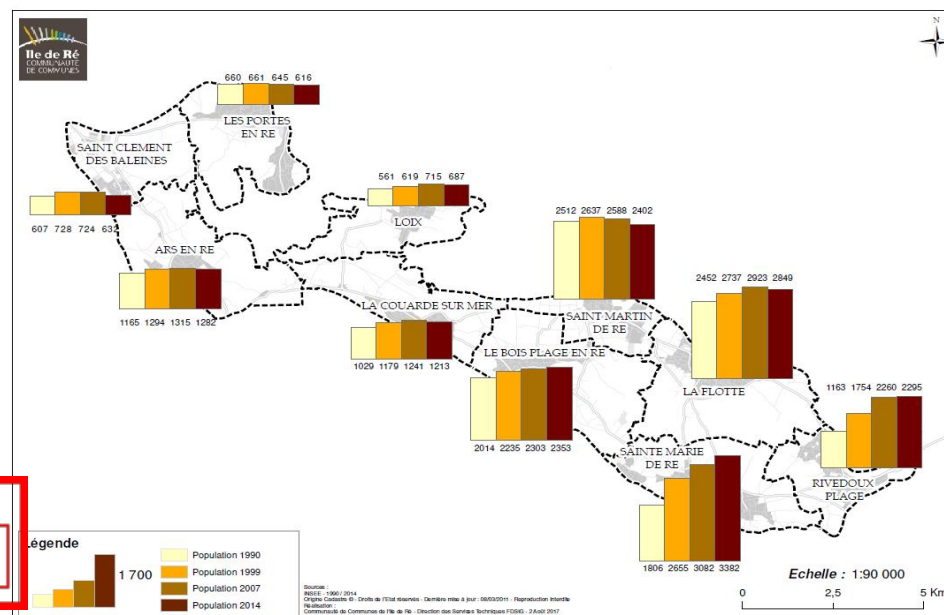
### 3/Indicateurs démographiques économiques et sociales :

#### Evolution de la population de 1968 à 2015 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	% de la pop totale IdR 2015
Les Portes-en Ré	424	478	513	660	661	645	647	651	637	622	607	616	619	3.52%
Saint-Clément-des-Baleines	490	480	516	607	731	724	721	720	719	692	662	632	631	3.58%
Ars-en-Ré	915	961	1023	1165	1287	1315	1321	1330	1315	1297	1282	1282	1318	7.49%
Loix	439	470	433	561	621	715	731	713	693	674	677	687	700	3.98%
La Couarde-sur-Mer	758	794	856	1029	1179	1241	1248	1251	1249	1242	1228	1213	1199	6.81%
Le Bois-Plage-en-Ré	1172	1317	1560	2014	2245	2303	2364	2358	2356	2353	2350	2353	2318	13.17%
Saint-Martin-de-Ré	2096	2135	2400	2512	2637	2588	2585	2526	2471	2415	2405	2402	2346	13.33%
La Flotte	1681	1737	1878	2452	2738	2923	2918	2889	2861	2863	2897	2849	2801	15.91%
Sainte-Marie-de-Ré	1195	1165	1317	1806	2655	3082	3139	3186	3235	3263	3323	3382	3379	19.2%
Rivedoux-Plage	635	737	900	1163	1762	2260	2312	2302	2292	2282	2291	2295	2291	13.01%
<b>TOTAL ILE DE RE</b>	<b>9805</b>	<b>10 274</b>	<b>11 396</b>	<b>13 969</b>	<b>16 516</b>	<b>17 796</b>	<b>17 986</b>	<b>17 926</b>	<b>17 828</b>	<b>17 723</b>	<b>17 722</b>	<b>17 711</b>	<b>17 602</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, population municipale

#### Répartition de la population sur le territoire :



**AR PREFECTURE**  
 017-241700459-20190314-D201910-DE  
 Regu le 18/03/2019

### Composition des familles du territoire :

	2015	%
<b>Ensemble</b>	<b>5 325</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>1 598</b>	<b>30,0</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>626</b>	<b>11,7</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	94	1,8
Femmes seules avec enfant(s)	531	10,0
<b>Couples sans enfant</b>	<b>3 102</b>	<b>58,3</b>

Source : INSEE, RP 2010 et RP 2015

### Evolution du nombre des naissances de 2008 à 2017 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rivedoux-Plage	22	27	10	16	11	20	14	9	20	14
Sainte-Marie-de-Ré	27	28	31	18	29	22	26	17	25	20
La Flotte	21	18	17	15	21	25	18	20	20	12
Saint-Martin-de-Ré	18	11	22	12	10	10	15	10	14	11
Le Bois-Plage-en-Ré	12	22	17	22	23	16	17	10	12	23
<b>SECTEUR SUD</b>	<b>100</b>	<b>106</b>	<b>97</b>	<b>83</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>66</b>	<b>91</b>	<b>80</b>
La Couarde-sur-Mer	3	7	15	8	8	5	6	7	6	5
Loix	7	8	3	4	5	5	3	4	3	6
Ars-en-Ré	11	6	15	9	10	12	6	9	8	13
Saint-Clément-des-Portes	4	3	6	1	5	6	4	3	4	3
Les Portes-en-Ré	9	4	9	2	4	3	8	2	1	2
<b>SECTEUR NORD</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL ILE DE RÉ</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>145</b>	<b>107</b>	<b>126</b>	<b>124</b>	<b>117</b>	<b>91</b>	<b>110</b>	<b>109</b>

Nombre de naissances dans les communes de l'île de Ré depuis 2008. Source : CDC, DASC

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

### Situation relative à l'activité sur l'île de Ré en 2015 :

Dans le secteur de **l'emploi**, l'île de Ré est toujours fortement marquée par la saisonnalité tant en terme de fréquentation touristique que d'activité économique. Cependant, l'une des particularités de l'île de Ré est l'étalement de la saison touristique.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>9 612</b>	<b>6 773</b>	<b>70,5</b>	<b>5 839</b>	<b>60,7</b>
15 à 24 ans	1 354	577	42,6	381	28,1
25 à 54 ans	5 502	4 769	86,7	4 187	76,1
55 à 64 ans	2 756	1 427	51,8	1 271	46,1
<b>Hommes</b>	<b>4 851</b>	<b>3 419</b>	<b>70,5</b>	<b>2 988</b>	<b>61,6</b>
15 à 24 ans	744	362	48,7	252	33,9
25 à 54 ans	2 771	2 338	84,4	2 085	75,3
55 à 64 ans	1 336	718	53,7	650	48,7
<b>Femmes</b>	<b>4 761</b>	<b>3 354</b>	<b>70,4</b>	<b>2 851</b>	<b>59,9</b>
15 à 24 ans	610	215	35,2	129	21,1
25 à 54 ans	2 731	2 430	89,0	2 102	77,0
55 à 64 ans	1 420	709	49,9	620	43,7

Source : Insee RP 2015

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

#### **4/Les services en faveur de l'enfance :**

**La Communauté de Communes développe, gère et accompagne des services dédiés à l'accueil de la petite enfance :**

**Aujourd'hui 3 Multiaccueils communautaires sont implantés sur territoire :**

- Ars en Ré (20 places)
- La Couarde sur Mer (20 places)
- Rivedoux-Plage(16 places)

La collaboration entre les instances CAF, MSA, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes a permis la réalisation d'un équipement neuf bénéficiant des dernières avancées techniques et environnementales.

**Le Multiaccueil associatif à gestion parentale** situé à Sainte Marie de Ré a intégré ses nouveaux locaux en mai 2017 augmentant ainsi sa capacité d'accueil de 18 à 20.

**1 Multiaccueil associatif à gestion parentale est installé au sur de l'île :**

- Sainte Marie de Ré (20 places)

**Un Relais Assistantes Maternelles (RAM)** a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il fonctionne de façon itinérante sur le territoire. Le Ram est un lieu d'écoute, d'information, d'animation, d'échanges et de médiation animé par une professionnelle de la petite enfance.

Pour les parents et les futurs parents de jeunes enfants, le RAM :

- Informe sur l'ensemble des modes d'accueil,
- Accompagne dans la fonction d'employeur (démarches administratives, droits et obligations...),
- Oriente vers les organismes partenaires (PMI, CAF...),

Pour les assistantes maternelles, le RAM :

- Propose des temps d'échanges et de rencontres,
- Informe sur les droits et les obligations,
- Accompagne sur l'ensemble de la vie professionnelle,

Pour les jeunes enfants, le RAM propose des ateliers d'éveil itinérants :

- Pour découvrir et faire des activités avec leur assistante maternelle,
- Pour rencontrer et jouer avec d'autres enfants.

AR PREFECTURE

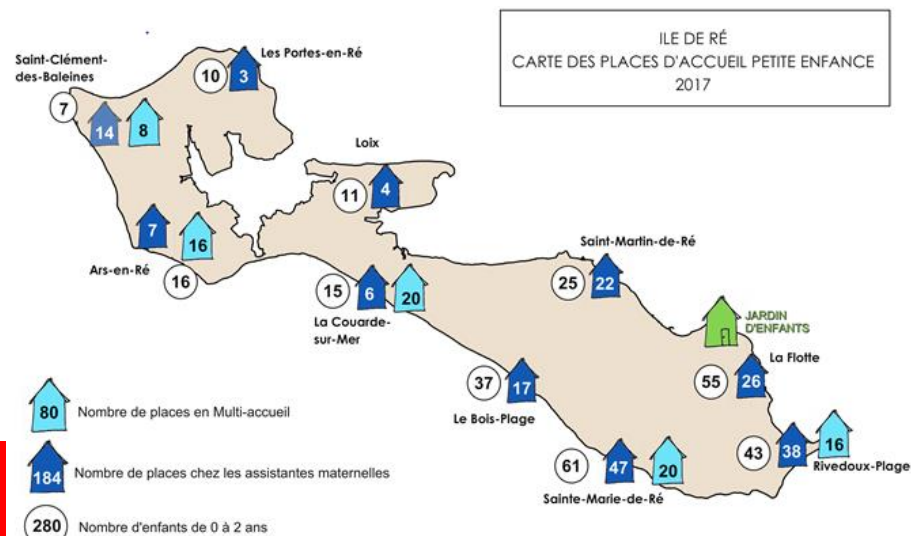
017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

**Au premier trimestre 2018 les assistantes maternelles agréées** par le Conseil Départemental de la Charente Maritime sont au nombre de 54, et sont autorisées pour une capacité d'accueil de 184 enfants. La plupart d'entre elles sont installées sur le canton Sud (voir tableau ci-après).

COMMUNES	2010		2012		2014		2018	
	Assis-tantes	Plac-es	Assis-tantes	Place-s	Assis-tantes	Place-s	Assis-tantes	Place-s
Ars en Ré	2	5	3	8	2	5	2	7
La Couarde sur	0	0	0	0	1	3	2	6
Les Portes en Ré	0	0	0	0	1	3	1	3
Loix	1	4	1	4	1	4	1	4
Saint Clément des	1	4	2	7	3	11	4	14
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>34</b>
La Flotte	10	26	12	31	12	32	10	26
Le Bois Plage	5	16	7	23	6	22	5	17
Rivedoux Plage	10	29	10	33	9	33	11	38
Saint Martin de Ré	8	19	8	22	6	18	6	22
Sainte Marie de	24	73	26	87	24	77	12	47
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>57</b>	<b>163</b>	<b>63</b>	<b>196</b>	<b>57</b>	<b>182</b>	<b>44</b>	<b>150</b>
<b>TOTAL ILE DE RE</b>	<b>61</b>	<b>176</b>	<b>69</b>	<b>215</b>	<b>65</b>	<b>208</b>	<b>54</b>	<b>184</b>

Source Ram 2018



AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

**Le Lieu d'Accueil Enfant (LAEP)** dont la gestion a été reprise par la Communauté de Communes de l'île de Ré le 1<sup>er</sup> janvier 2013 après quinze ans de gestion par l'ADMR (Association Départementale en Milieu Rural) est situé dans les locaux de l'accueil de loisirs du Bois Plage en Ré. Le lieu d'accueil '**La Parenthèse**' est un espace de socialisation qui accueille de manière anonyme, gratuite et sans inscription des jeunes enfants de moins de six ans, accompagnés d'un adulte référent. L'objectif de La Parenthèse est d'apporter un appui aux familles afin de favoriser les échanges entre les parents et leurs enfants.

Les objectifs généraux sont de :

- Favoriser le lien parents/enfants en valorisant les compétences éducatives des parents,
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants,
- Offrir aux parents un lieu d'échanges en toute convivialité, avec la garantie de l'anonymat et le respect de la confidentialité, Permettre aux familles souffrant d'isolement de trouver un espace d'ouverture, d'écoute, de discussion et de soutien dans l'accompagnement à la fonction parentale.

Le LAEP « La Parenthèse » est ouvert chaque mardi de 9h15 à 11h45, hors vacances scolaires (les locaux étant occupés par le Centre de Loisirs). Le lieu d'accueil est donc fermé pendant les vacances scolaires.

Les accueillants sont présents de 9h à 12h.

Ils sont formés à la communication et au travail en équipe en LAEP. Ils connaissent les principales étapes du développement de l'enfant. Ils sont présents à tour de rôle à chaque séance selon un planning.

Les accueillants sont garants du respect :

- de toutes les personnes amenées à fréquenter le Laep,
- des modalités d'organisation.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

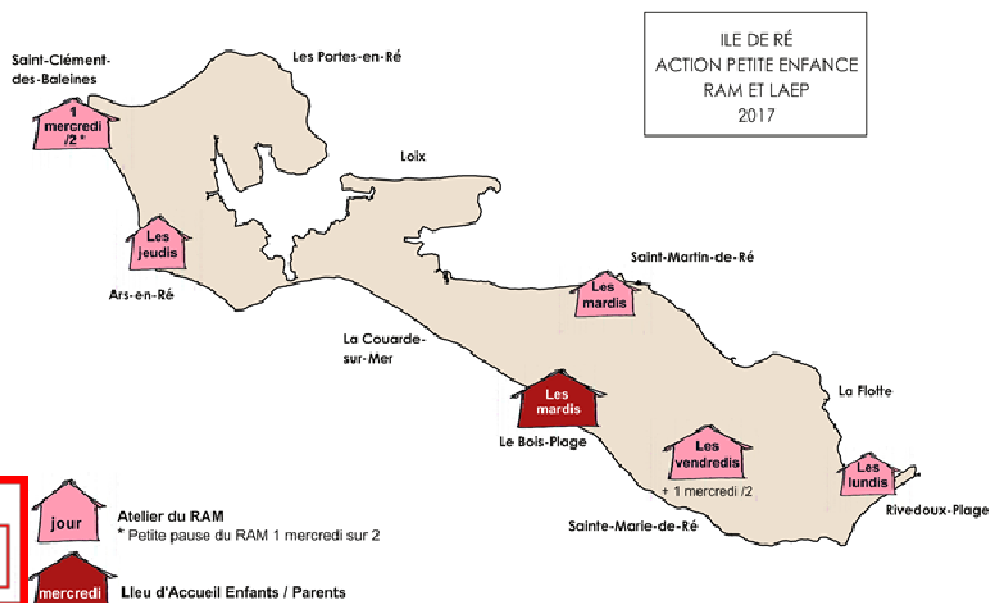
## La Maison des Parents située à St Clément des Baleines :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ancienne structure d'accueil des Corallines propose des actions d'accompagnement à la Parentalité.

Les objectifs généraux sont de :

- Favoriser l'éveil et la découverte des jeunes enfants à travers une programmation d'ateliers variés (langue des signes, musique, éveil corporel, jeux d'eau...)
- Offrir aux parents un lieu d'échanges d'expériences et de parole en toute convivialité animé par une professionnelle garante du respect de chacun
- Permettre aux familles souffrant d'isolement de trouver un espace d'ouverture, d'écoute, de discussion et de soutien dans l'accompagnement à la fonction parentale
- Favoriser le lien enfant/parent en utilisant l'atelier d'éveil comme espace de médiation et lieu de socialisation

La Maison des Parents propose une programmation hebdomadaire d'activités et d'animations pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte familial. Ces ateliers libres et gratuits sont animés par des professionnels de la petite enfance et des intervenants diplômés les lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 10h00 à 11h30.



AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019

## 5/ Les établissements scolaires :

Le territoire rétais est doté de 9 **écoles maternelles** et de 9 **écoles primaires**. Le Nord de l'île est structuré autour du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Saint Clément des Baleines et des Portes en Ré. Un second RPI regroupe les écoles de Loix et d'Ars en Ré.

Des **accueils péri scolaire** sont proposés au sein de toutes les écoles. L'école privée Sainte Catherine située à La Flotte offre également un accueil périscolaire aux élèves.

Les **ALSH** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans), gérés par les communes, émaillent l'ensemble du territoire.

Le dispositif PEL 2018/2021, tout comme le précédent, favorise les échanges entre les équipes d'animateurs issues de toutes les communes de l'île de Ré et propose une dynamique de travail. En outre, les enfants sont amenés à se rencontrer régulièrement et à découvrir de nouvelles activités qu'il n'aurait pas été possible de mettre en œuvre individuellement dans chacun des Alsh. Ainsi, il en va des ateliers culturels, sportifs, ou des camps d'été.

A partir de 11/12 ans, **le collège** public des Sallières accueille la plupart des jeunes adolescents (11 à 15 ans) de l'île de Ré. Les familles ayant une préférence pour le collège privé doivent se rendre à La Rochelle. Les études se poursuivent ensuite dans les lycées rochelais.

## 6/ Un partenaire essentiel sur le territoire : RECLERE

L'association **RéCléré** prend en charge le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (**CLAS**) sur l'île de Ré. Cette action est financée principalement par la Communauté de Communes et les objectifs en sont les suivants :

- Faciliter l'accès des jeunes au savoir par différentes méthodes et approches,
  - Elargir les centres d'intérêts des adolescents,
  - Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté,
  - Valoriser les acquis des adolescents et
  - Renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective,
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019



Depuis fin 2017 l'association RECLERE bénéficie d'un agrément « **animation vie locale** » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales. L'association a modifié ces statuts en 2018 et développe aujourd'hui de nouvelles actions en faveur du handicap et de l'accompagnement des associations locales. Partenaire majeur de la Communauté de Communes, l'association participe activement aux travaux du collectif organisant les café itinérants des familles aux côtés de la CAF, du collège les Salières et de la CDC.

Le Café Itinérant des familles propose tout au long de l'année des rencontres en soirées autour de thématiques liées à la parentalité, la péri parentalité et l'éducation. Les membres du collectif organisent ces évènements sur l'ensemble du territoire en s'associant le concours d'intervenants spécialisés lors de conférences ou tables rondes ou en proposant des formats plus insolites (ateliers, débats vivants...).

### **7/La PMI - Les services sociaux**

La Protection Maternelle Infantile (PMI) et les services sociaux du Conseil Départemental de la Charente Maritime sont des services de proximité situés au 5 rue de la Blanche au Bois Plage en Ré.

La PMI a notamment pour missions :

- Les visites pré et post natales,
- La consultation médicale gratuite pour les enfants de moins de six ans,
- Le bilan de santé des enfants de moins de quatre ans dans les écoles maternelles de l'Ile de Ré,
- La préparation à la naissance par une sage-femme,
- Le suivi des familles en difficulté.

Les assistantes sociales du Conseil Départemental sont à l'écoute des différents publics de l'Ile de Ré. Elles assurent l'accompagnement social personnalisé et familial dans la prévention des difficultés parentales notamment.

### **8/La culture**

#### **Les bibliothèques et médiathèques :**

A ce jour chaque village dispose d'une bibliothèque animée pour la majeure partie par des bénévoles. La commune de la Couarde dispose d'une bibliothèque et Sainte Marie d'une Médiathèque, toutes deux pilotées par des professionnelles du livre. Des projets de recrute-

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

ments sont également envisagés à Rivedoux et Ars en Ré.

La communauté de Communes est dotée d'un **service culturel** soucieux de proposer une programmation culturelle à destination des très jeunes enfants.

Cette politique se traduit par l'organisation annuelle d'un festival destiné aux 0.4 ans « les Petits se réveillent ». Cet évènement intègre la participation du service petite enfance et tissent des liens privilégiés entre les professionnels permettant la création de projets culturels et pédagogiques tout au long de l'année (rencontres avec des auteurs illustrateurs, résidences d'artistes au sein des crèches, créations de spectacle...).

Ainsi les deux services travaillent en étroite collaboration et proposent aux enfants accueillis dans les équipements une programmation qualitative et adaptée ainsi que des temps de formation destinés aux professionnels (théâtre, chant, Kamishibai..).

### **9/Le logement**

La Communauté de communes poursuit la construction de **logements à loyers modérés dans plusieurs villages** afin de favoriser la vie permanente sur l'île de Ré, et l'installation des jeunes ménages.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, la communauté de Communes comptabilise 905 logements à loyer maîtrisé sur l'île de Ré.

180 Logements sont à l'étude, ce qui portera, à terme, le parc locatif social à 1085 logements.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

## B/LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Depuis janvier 2018 les jeunes enfants sont accueillis dans l'une des 3 structures d'accueil en fonction des besoins exprimés par les parents, de leur domicile et de la disponibilité de places d'accueils.

Les Multiaccueils peuvent recevoir simultanément des enfants de façon régulière ou occasionnelle ou selon la disponibilité en urgence.

L'inscription s'effectue à la Communauté de Communes pour les 3 structures.

L'accueil régulier a pour objectif d'accueillir les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans selon une durée et un rythme défini qui donne lieu à une contractualisation.

L'accueil occasionnel a pour objectif d'accueillir pendant la journée, en fonction des places disponibles, les enfants de 10 semaines à 4 ans sur le principe d'une réservation ne donnant pas lieu à une contractualisation.

### **Les Salicornes**

Les Brises Marines  
17590 Ars en Ré

Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15

Capacité d'accueil : 20 enfants en accueil régulier et occasionnel  
Un accueil pour les situations d'urgence (dans les 10% en surnombre).

### **Les Hippocampes**

6, rue Charles de Gaulle  
17670 La Couarde sur Mer  
Tél 05 46 07 17 68

Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15

Capacité d'accueil : 20 enfants en accueil régulier et occasionnel  
Un accueil pour les situations d'urgence (dans les 10% en surnombre)

### **Les Bigorneaux**

135, Promenade du Platin  
17940 Rivedoux Plage  
Tél 05 46 09 59 72

Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15

Capacité d'accueil : 16 enfants en accueil régulier et occasionnel  
Un accueil pour les situations d'urgence (dans les 10% en surnombre).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

### **C/LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE**

Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être accueillis dès lors que leur handicap n'entraîne pas pour le personnel des contraintes telles qu'il ne puisse plus assurer l'accompagnement des autres enfants.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique se prépare avec la famille, le médecin de l'enfant et/ou le médecin référent et le personnel de la structure. Un protocole d'accueil individualisé précise les conditions et les modalités d'accueil de l'enfant. Il définit le cadre :

- D'un accueil adapté à la situation spécifique de l'enfant, en fonction des disponibilités,
- D'un accompagnement individualisé réalisé par une des professionnelles de la structure d'accueil,
- D'une collaboration avec les parents pour créer un projet individuel,
- D'une coopération à l'organisation d'un travail en réseau avec les services de soins extérieurs,
- De l'établissement d'un document précisant les conduites particulières à tenir en lien avec la situation de l'enfant,
- D'une évaluation éducative régulière en équipe et en concertation avec la famille, les services de soins spécialisés et le médecin de PMI.

Si nécessaire, ce protocole sera proposé aux familles au cours du séjour de l'enfant. Il sera renouvelé et adapté à chaque fois que nécessaire en fonction de l'évolution de l'enfant.

Les intervenants extérieurs (ergothérapeutes, psychomotriciens, kinésithérapeutes) pourront procéder à leur prise en charge au sein de la structure. Les soins douloureux ne seront pas prodigués au sein des Multiaccueils afin que ceux-ci soient considérés comme un lieu de plaisir pour le tout petit.

Les soins relevant de la compétence de personnes spécialisées (infirmière, kinésithérapeute...), ne pourront pas être prodigués par le personnel du multi accueil.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

L'admission de l'enfant sera prononcée après accord des parties :

- Médecin de la structure
- Médecin de l'enfant
- Les parents
- La directrice adjointe en charge de la petite enfance
- La directrice de la structure.

Si l'état de l'enfant le nécessite, son accueil au delà de 4 ans pourra être envisagé dans l'attente d'un projet d'intégration dans une autre institution, sous réserve des capacités d'accueil de la structure.

Cependant, si après avis médical, l'accueil proposé par la structure n'est plus adaptée aux besoins de l'enfant, la décision du départ se fera en concertation avec les parents.

Depuis janvier 2018, la communauté de Communes s'assure le concours d'une infirmière puéricultrice en charge de la parentalité et du handicap. Cette professionnelle, avec l'accord avec des parents, sera en mesure de solliciter l'ensemble des partenaires concernés afin de trouver la meilleure orientation possible pour l'enfant.

AR PREFECTURE

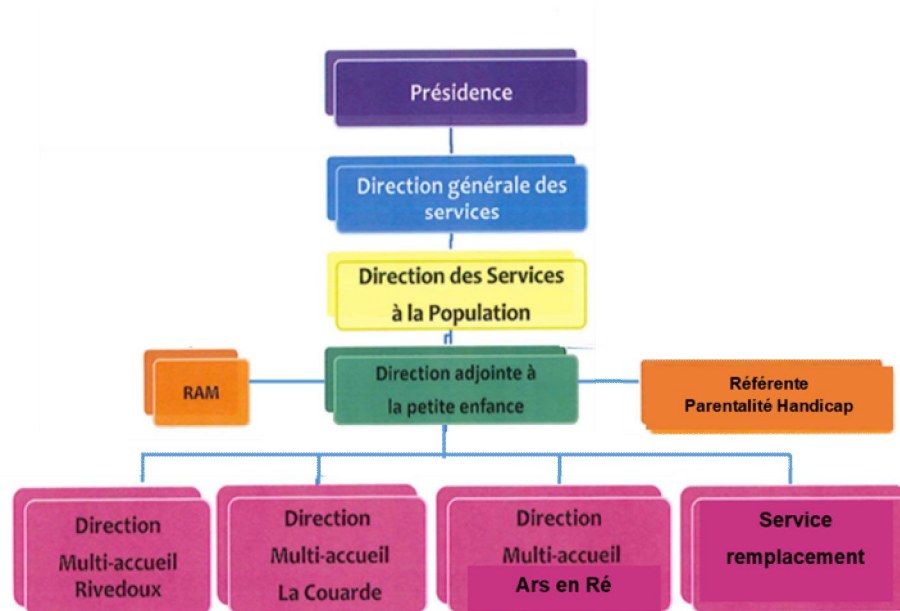
017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

## D/PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

### 1/Les équipes pédagogiques

Conformément au décret n° 2007-230 du 27 février 2007 modifié par le décret du 7 juin 2010, le personnel est constitué de professionnels de la petite enfance placés sous l'autorité de la Directrice générale des services de la Communauté de Communes.



L'effectif du personnel présent ne peut être inférieur à 2 dans chaque lieu d'accueil (art R2324-43-1). Doit être présent un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent.

Le personnel des structures est constitué de :

- Educatrices de jeunes enfants (EJE),
- Auxiliaires de puériculture,
- Agents sociaux (titulaires de CAP petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle),
- Agents d'entretien,

Ces professionnels participent à l'accueil de l'enfant et de ses parents. Ils entretiennent avec les familles des contacts quotidiens. Ils répondent aux besoins fondamentaux des enfants.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

- Ils assurent leur hygiène corporelle,
- Ils répondent à leurs besoins liés à l'alimentation,
- Ils favorisent l'éveil, la socialisation, le développement intellectuel, psychomoteur et affectif des enfants,  
Ils assurent également l'entretien du linge et des locaux.

Les remplacements pour absences ponctuelles ou plus longues peuvent nécessiter le recrutement temporaire d'agents diplômés ou non qualifiés. Le taux d'encadrement répond dans tous les cas aux exigences réglementaires.

La liste constituant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des parents.

## **2/ Les missions des directrices**

Les directrices sont titulaires du diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants et sont placées sous l'autorité hiérarchique directe de la Directrice Adjointe à la Petite Enfance de la Communauté de Communes.

Elles assurent la responsabilité éducative au sein de chaque équipement en identifiant et en répondant aux besoins de l'enfant. Celles-ci :

- Sont les collaboratrices directes de la directrice adjointe en charge de la petite enfance
- Assurent la direction de chaque Multiaccueil
- Elaborent le projet pédagogique au sein de chaque Multiaccueil en lien avec le projet du service Petite Enfance (projet d'établissement).
- Sont responsables, avec l'équipe, du projet pédagogique et de sa mise en œuvre
- Sont chargés de l'organisation de la vie quotidienne
- Informent sur le fonctionnement de leur structure et leurs projets individuellement (au cours de l'entretien d'inscription) et collectivement à l'occasion des rencontres associant familles et équipe
- Après avis du médecin traitant ou du médecin référent, organisent avec la famille la période d'adaptation de l'enfant au moment de l'admission
- Accompagnent les familles dans leur rôle éducatif
- Etablissent et suivent les dossiers de chaque enfant et les registres de présences qu'elles sont tenues de présenter lors des visites de contrôle

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

- Assurent le suivi des présences journalières et l'attribution quotidienne des places disponibles en cas de désistements
- Participent aux réunions de cellule de coordination et se mettent régulièrement en relation avec les professionnelles des autres équipements du service petite enfance communautaire.
- disposent en tant que besoin de la collaboration d'intervenants extérieurs qualifiés tels que psychologues, psychomotricien, puéricultrice...

### **3/ Les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction**

Les directrices adjointes, titulaires du diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants (ou autre diplôme sur autorisation express des services de la PMI) ont pour mission de remplacer les directrices lors de leurs absences (congés, maladie, formation...).

Elles organisent et animent les activités auprès des enfants, elles prennent en charge l'accueil des enfants et elles établissent une relation de qualité avec les parents. Elles travaillent en complémentarité avec les directrices

Le protocole de continuité de direction affiché au sein de chaque structure, précise par quel professionnel est assuré cette continuité en cas d'absence de la directrice et de la directrice adjointe.

### **4/ Le médecin référent :**

Le Conseil Communautaire précise par délibération les modalités du concours du médecin attaché aux multi accueil. Ce médecin :

- Assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents
- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou toute autre situation dangereuse pour la santé
- Prononce l'avis d'admission des enfants de moins de quatre mois après examen médical
- Peut participer à l'établissement de protocoles d'accueils individualisés en concertation avec la directrice du Multiaccueil, la famille et le médecin traitant
- Assure le suivi préventif des enfants accueillis et peut intervenir sur demande des directrices en cas d'incident survenu dans les services au cours de l'accueil des enfants.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019



- Peut prononcer l'éviction d'un enfant de l'une des structures lorsque son état de santé le justifie.

#### **5/Les autres professionnels de santé :**

Les autres professionnels de santé peuvent intervenir en fonction des besoins des structures, dans le cadre des actions de prévention.

#### **6/Les autres professionnels :**

Les partenaires dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (marionnettistes, conteuses, musiciens...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

#### **7/Les relations avec les organismes extérieurs :**

La Directrice des Affaires Sociales et Culturelles et la directrice adjointe en charge de la petite enfance représentent le plus souvent la Communauté de Communes de l'Île de Ré auprès des partenaires financiers et administratifs (la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le service de Protection Maternelle et Infantile).

La directrice adjointe en charge de la petite enfance et les directrices sont amenées à développer des relations avec les autres intervenants sociaux (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, professionnels médicaux ou para médicaux nécessitant un suivi particulier, psychologue pour les analyses de la pratique, diététicienne ...), le Ram itinérant et le Laep.

Les intervenants du secteur culturels ont pris au fil des années une place qui favorise la mise en œuvre d'actions en faveur des jeunes enfants, tout au long de l'année et lors du Festival Les P'tits se réveillent (Bibliothécaires, musiciens, artistes...). Une collaboration particulière s'est nouée avec les services Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

## **E/LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT**

Un accompagnement à la parentalité respectueux des valeurs et de la diversité des familles instaure une qualité relationnelle propice à l'épanouissement de l'enfant. Il constitue donc une mission à part entière et suppose une posture professionnelle fondé sur le non jugement et la bienveillance.

Les premiers contacts sont pris avec la directrice adjointe en charge de la petite enfance et la responsable du RAM qui reçoivent les parents et les futurs parents afin de leur expliquer le fonctionnement des structures communautaires.

Le service petite enfance joue un rôle primordial dans le maintien de la vie permanente de l'Ile et plus particulièrement dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle des rhétais. Lors de cette première rencontre, les professionnelles prennent en compte les besoins spécifiques de chaque famille, étudient l'impact financier des différents modes de garde et informent sur les droits et les prestations possibles. Elles restent à l'écoute des contraintes, des inquiétudes et des souhaits des parents et tentent d'apporter un maximum d'informations pour leur permettre d'envisager la solution d'accueil la plus pertinente.

Une fois l'inscription au sein d'un des Multiaccueils finalisée, la directrice de la structure accueille l'enfant et sa famille pour organiser la période d'adaptation. Dès lors, accompagnée par l'équipe éducative, elle aura à cœur d'instaurer un climat bienveillant fondé sur le respect, l'écoute et le dialogue afin d'établir l'indispensable relation de confiance favorisant un accueil de qualité.

Chaque équipe fonde l'accueil de l'enfant au quotidien sur des valeurs éducatives communes à l'ensemble des professionnels et inscrites dans le projet pédagogique. Un document synthétique est remis aux parents au moment de l'adaptation pour que chacun puisse vérifier que les choix et les pratiques professionnelles s'inscrivent dans la continuité des valeurs familiales.

Par ailleurs l'accueil du jeune enfant et de sa famille impose une posture de non jugement et une remise en question professionnelle pour sans cesse mettre à jour les connaissances, et adapter les soins et les propositions éducatives en s'imprégnant des référentiels « des bonnes pratiques » et des pédagogies innovantes.

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019

Les professionnels du service petite enfance peuvent s'assurer du soutien d'intervenants extérieurs qualifiés afin de poursuivre leurs réflexions pédagogiques. Ainsi, des psychologues encadrent régulièrement des séances d'analyses de pratiques.

Les familles et les professionnels s'enrichissent réciproquement en partageant leur connaissance et leurs idées.

Ainsi tout au long de l'année, les familles sont invitées à participer à la vie des Multiaccueils notamment lors des réunions d'échanges d'informations, des diverses rencontres, ou activités festives organisées à l'occasion d'évènements particuliers. Des «Cafés des Parents», et des temps d'échanges conviviaux sont également proposés dans chacune des structures communautaires.

Les parents peuvent également être invités à intervenir bénévolement et mettre ainsi leurs compétences au service des enfants, notamment pour des activités musique, contes, arts plastiques, des sorties ou des spectacles...

Enfin, un panneau d'informations dans le hall d'accueil permet aux parents d'avoir accès aux informations d'ordre général relatives au multi accueil. Le journal de la Parentalité, parution bimestrielle, leur est systématiquement adressé par mail et par courrier afin de les informer des actions qui leur sont destinées à l'échelle du territoire intercommunal.

Les équipes éducatives, les directrices des Multiaccueils et la directrice adjointe en charge de la petite enfance se rendent disponibles pour des entretiens avec les parents désireux d'éclaircir certains questionnements ou faire part de leurs situations et suggestions plus particulières.

### **Le journal de la Parentalité**

Depuis janvier 2018, « le journal de la Parentalité » est diffusé via le emailing et disponible sur le site internet de la Communauté de Communes. Cette parution bimestrielle destinée aux familles présente la programmation des actions d'accompagnement à la parentalité du territoire et propose de nombreux articles inspirés des courants pédagogiques actuels. Cet outil de communication vise notamment à informer les familles de jeunes enfants résidant sur l'île de Ré des services spécifiques qui leur sont destinés.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019

## F / LE PROJET EDUCATIF

### Préambule

Le décret du 7 juin 2010 encadre les normes en matière d'accueil de la petite enfance et précise que le projet d'établissement doit comporter plusieurs composantes, dont le projet éducatif.

Ainsi, **« le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants »**. Il constitue **les valeurs éducatives** exprimées par les élus communautaires et place l'enfant au cœur de la mission du service.

Le projet éducatif permet de se fixer **des objectifs communs à l'ensemble des structures communautaires** afin d'offrir une cohérence quant à la qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire de l'île de Ré.

Le projet éducatif sur lequel s'appuient les directrices et leurs équipes vient nourrir leur réflexion afin de permettre la conception et l'élaboration du **projet pédagogique** propre à chaque structure. Le projet pédagogique qui relève de la responsabilité de la directrice de chaque structure, se décline en actions et en projets, et précise les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre les objectifs communs. Il s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec le projet éducatif. Le projet pédagogique est en constante réflexion, et il contribue à améliorer les compétences professionnelles, et notamment les attitudes éducatives.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

**Les principaux objectifs de la Communauté de Communes de l'île de Ré :**

- Répondre aux besoins des familles en matière d'accueil régulier et occasionnel des enfants afin de faciliter la vie permanente sur l'île de Ré, et concilier la vie professionnelle et la vie familiale des parents,
- Accueillir l'enfant et sa famille dans un climat de bienveillance en adoptant une posture d'écoute d'empathie et de non jugement.
- Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant et écologiquement responsable
- Développer des actions d'accompagnement à la parentalité
- Veiller au bien être corporel et psychique de chaque enfant,
- Respecter la singularité et le rythme de développement de chacun
- Laisser l'enfant expérimenter par lui-même en lui offrant un environnement adapté et propice à l'exploration et à la découverte.
- Favoriser l'ouverture au monde en offrant à l'enfant un accès à l'art et au patrimoine culturel
- Poser des limites et des règles pour le bien vivre ensemble
- Valoriser les ressources humaines à travers la démarche « évoluer ensemble » conduite par l'ensemble des professionnels du service petite enfance communautaire.

**Ces objectifs reposent sur les valeurs suivantes :**

- La bienveillance
- Le respect de l'autre
- La confiance

**L'organisation des structures gérées par la Communauté de Communes:**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, trois établissements d'accueil petite enfance, un relais assistantes maternelles, un LAEP et une maison des parents assurent l'accueil des enfants de 0 à 6 ans ainsi que leurs familles sur le territoire.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019

Les enfants de 10 semaines à 4 ans peuvent être accueillis au sein des structures d'accueil collectif selon trois modes : l'accueil régulier qui consiste à établir un contrat précisant les jours et heures d'accueil, l'accueil occasionnel proposant un accueil ponctuel de l'enfant et l'accueil d'urgence pour une durée de 3 mois maximum (renouvelable une fois).

Les lieux d'accueil petite enfance de la Communauté de Communes sont :

- **Multiaccueil Les Salicornes** à Ars en Ré (20 places de 8h15 à 18h15)
- **Multiaccueil Les Hippocampes** à La Couarde sur Mer (20 places de 8h15 à 18h15),
- **Multiaccueil Les Bigorneaux** à Rivedoux Plage (16 places de 8h15 à 18h15).

La gestion des trois structures est assurée par la Communauté de Communes de l'île de Ré. La directrice adjointe en charge de la petite enfance veille au bon fonctionnement des structures et à la cohérence entre elles. Les Multiaccueils sont placés sous la responsabilité directe de directrices (éducatrices de jeunes enfants) et secondées dans leurs missions par des adjointes, également éducatrices de jeunes enfants.

La halte-garderie les Corallines située à St Clément des Baleines a connu au cours des années 2016 et 2017 de nombreux changements d'agrément pour tenter d'adapter son offre d'accueil aux besoins des familles. Cependant les contraintes liées aux locaux et aux normes réglementaires n'ont pas permis de maintenir une offre d'accueil pertinente. Les instances de concertation conduites avec les partenaires (CAF et PMI) ont permis aux élus de réorganiser l'offre d'accueil collectif sur le nord de l'île afin d'offrir un service plus adapté aux contraintes des familles.

Le changement d'affectation de la halte-garderie des Corallines, le 1er janvier 2018, a permis la création d'un lieu d'accompagnement à la parentalité au sein duquel les professionnels du service petite enfance peuvent proposer des ateliers enfants/parents.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

Le multi accueil d'Ars en Ré, édifié en 2014 à proximité immédiate d'un ensemble de 29 maisons individuelles à loyers modérés a augmenté sa capacité d'accueil de 16 à 20 places le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette extension d'agrément a permis d'accueillir les enfants inscrits aux Corallines lors de sa fermeture. Les nouvelles plages d'accueil plus étendues permettent aux familles du nord de l'île de bénéficier d'horaires plus étendus sur des journées complètes incluant le repas.

## **I – LES OBJECTIFS**

### **1. accueillir les parents et l'enfant**

#### **– Depuis l'inscription jusqu'à l'adaptation du jeune enfant**

Toute demande d'accueil (individuelle ou collective) fait l'objet d'un premier rendez-vous co-animé par la directrice adjointe à la petite enfance et la responsable du RAM au sein des locaux de la Communauté de Communes.

Les familles reçoivent une information complète sur les différentes possibilités d'accueil existantes sur le territoire : Multiaccueil collectifs, associatif à gestion parentale, accueil individuel au domicile de l'assistante maternelle, garde à domicile.

Les professionnelles réalisent une simulation du coût des différents modes d'accueil personnalisée et informent les parents des différentes prestations dont ils peuvent bénéficier.

A l'issue de l'entretien les familles reçoivent :

- Le formulaire de préinscription à compléter et à retourner à la Communauté de Communes, Le règlement de fonctionnement des Multiaccueil communautaires
- La liste des assistantes maternelles mise à jour de leurs disponibilités
- Le guide à l'élaboration du contrat de travail créé par le réseau des RAM de Charente Maritime intitulé « parcours parent/ employeur » (envoyé par mail)
- Les newsletters RAM et Parentalité

Tous documents et plaquettes d'informations sur les lieux existants et les actions spécifiques proposées sur le territoire (LAEP, café itinérant des familles...)

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

La fourniture d'une autorisation d'envoi par mail, permet par ailleurs aux familles d'être informées par emailing des actions mises en place par la Communauté de Communes à la suite du rendez-vous. Cette inscription peut être annulée à tout moment sur simple demande formulée auprès de la directrice adjointe en charge de la petite enfance.

L'inscription sur la liste d'attente des Multiaccueils communautaires est établie dès réception du formulaire dûment complété. Cette inscription doit faire l'objet d'un renouvellement formulé par mail tous les trois mois. Le non-respect de cette clause du règlement de fonctionnement entraîne l'annulation de la demande.

La directrice adjointe à la petite enfance et la responsable du RAM restent joignables par mail ou par téléphone pour accompagner les familles tout au long de leurs recherches d'un mode d'accueil.

La commission d'attribution des places se réunit en avril afin d'attribuer les places disponibles pour chaque rentrée scolaire. Les places d'accueil laissées vacantes pour toutes les autres périodes sont réattribuées au plus vite afin de répondre aux besoins des familles inscrites sur liste d'attente et de maintenir une capacité d'accueil optimale au sein des équipements.

Les familles sont invitées à retourner les dossiers d'inscription à la directrice adjointe en charge de la petite enfance qui centralise et valide définitivement les inscriptions des trois Multiaccueils.

Une fois les démarches administratives réalisées, La directrice de l'équipement d'accueil de l'enfant contacte la famille afin de convenir d'une rencontre. Cette visite permet aux parents de découvrir l'environnement dans lequel l'enfant va évoluer et d'organiser la période d'adaptation.

#### **- La période d'adaptation**

Depuis sa naissance, les parents répondent aux besoins du bébé et lui assure une véritable sécurité affective. Lors de l'entrée au Multiaccueil, il va devoir découvrir un environnement, constitué de bruits, de couleurs et d'odeurs inhabituels et faire la connaissance des nouvelles

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019



personnes auprès desquelles il va passer du temps. L'enfant va devoir investir ces nouvelles figures d'attachement. Quel que soit son âge, l'enfant est capable de traverser cette étape, cependant il faut lui accorder le temps avec cette période d'adaptation. C'est aussi pour les parents l'occasion d'apprendre à connaître les professionnels qui vont s'occuper de lui toute la journée.

Le but de l'adaptation est d'établir un climat de confiance, permettant à l'enfant et ses parents d'aborder les séparations et les retrouvailles quotidiennes sereinement. C'est aussi le moment pour l'équipe de professionnels de faire connaissance avec l'enfant et sa famille et d'échanger sur ses habitudes et ses préférences.

Une séparation bien vécue pourra permettre à l'enfant de s'ouvrir aux autres, de s'intégrer dans le groupe et aux parents d'être rassurés.

L'adaptation se déroule sur plusieurs séances au cours desquelles la présence des parents est nécessaire. Cette période est aménagée dans l'intérêt de l'enfant et peut nécessiter un temps plus ou moins long au cours duquel les échanges entre la famille et l'équipe sont indispensables. Dans la mesure du possible, la professionnelle qui accueillera l'enfant sera la même durant la période d'adaptation et passera progressivement le relais aux autres membres de l'équipe.

Cette période programmée en concertation avec la directrice et la famille fait l'objet d'une facturation.

#### **- L'accueil au quotidien**

Les équipes accordent une place importante dans leur pratique éducative aux arrivées et aux départs des enfants et de leur famille. En effet, ces temps d'échanges entre l'enfant, les parents et les équipes représentent un véritable lien, une transition entre l'univers familial et celui du Multiaccueil.

Les familles sont accueillies de manière individualisée par une personne de l'équipe qui se rend disponible pour ce temps d'échanges. Lors de ce dernier, les parents transmettent les informations relatives au vécu de l'enfant concernant le sommeil, l'alimentation, des événements particuliers... ou toute autre information que les parents estiment nécessaire à connaître pour les équipes. Au cours de cet ac-

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

cueil, enfant et parents se préparent aussi progressivement à se séparer. La professionnelle accueillante accompagne donc singulièrement chaque famille lors de la séparation, suivant les besoins afin que chacun se sente en confiance.

Le temps des retrouvailles est aussi un moment riche en émotions et en transmissions. Tout comme au moment de l'arrivée et dans la mesure du possible, une personne de l'équipe se détache pour se consacrer au départ de l'enfant. Elle accompagne par des mots ce temps des retrouvailles notamment en retransmettant au(x) parent(s) le déroulement de la journée de l'enfant (siestes, repas, activités...).

**- L'accueil de l'enfant différent** (Cf. chapitre C du projet social)

Tous les enfants ont besoin d'un environnement bienveillant qui prenne en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une pathologie chronique sont accueillis au sein des équipements collectifs par les équipes de professionnels dans la mesure où l'accueil est compatible avec leur état. Les équipes de professionnels sont soucieuses de proposer des conditions d'accueil optimales permettant d'assurer le confort de l'enfant et son épanouissement dans un cadre sécurisant. Aussi les présences de l'enfant sont établies en concertation avec la famille en fonction des éventuelles contraintes liées à la prise en charge médico éducatrice. L'aménagement d'un planning individualisé et évolutif permet d'accueillir l'enfant en prenant en compte les possibles renforts de personnel ou la participation d'intervenants identifiés dans son parcours de soins (SESSAD, KINE, éducateur, psychomotricien...).

Par ailleurs, si certains professionnels ont pu bénéficier d'une formation spécifique dans le cadre de la formation continue, leur rôle est de concourir au développement de l'enfant en situation de handicap sans pour autant s'inscrire dans une démarche thérapeutique.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

## **2 – Les temps d'éveil**

### **-L'aménagement des espaces**

Il est organisé de manière à répondre aux objectifs principaux des Multiaccueils, à savoir l'aménagement d'un environnement sécurisant propice à l'exploration et aux découvertes, favorisant l'autonomie et le vivre ensemble. Le mobilier à destination des enfants est donc adapté à leur morphologie et le matériel à disposition répond aux normes de sécurité en vigueur et s'inspirent des référentiels de « bonnes pratiques » éducatives et environnementales.

Les professionnels diversifient les propositions de jeux en fonction de l'âge, des centres d'intérêts et des besoins des enfants . Une partie des jeux, jouets est accessible librement aux enfants alors que certains équipements le sont avec l'accompagnement d'une ou plusieurs personnes de l'équipe.

La volonté d'offrir un cadre sécurisant et écologiquement responsable se traduit dans le choix des jeux et leur entretien. Ainsi les espaces et le matériel font l'objet d'un nettoyage selon des méthodes respectant les dernières avancées (vapeur, vinaigre...)visant à assurer une qualité de l'air optimale et à réduire les émanations liées à l'utilisation de produits potentiellement toxiques.

### **- Les jeux libres**

Ce sont des jeux que l'enfant met en place de sa propre initiative avec le matériel et les jeux laissés à sa disposition. Il choisit les supports qui l'intéressent et met en place de manière libre son jeu. L'enfant peut ainsi effectuer des expérimentations, mettre en place des activités ludiques seul ou avec plusieurs enfants, et par là intégrer des données physiques, des normes sociales, développer sa créativité...

Les seules limites au jeu libre imposées par les professionnels encadrant sont inhérentes à la sécurité physique et psychologique de l'enfant et des autres enfants.

### **Les activités d'éveil**

Au-delà de l'expérimentation libre de l'enfant, les équipes éducatives

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

proposent des ateliers thématiques variés, permettant à l'enfant de développer sa créativité et d'exprimer ses émotions. Ces ateliers, auxquels l'enfant choisit ou non de participer selon son envie, sont conçus avec un minimum de consignes. Ils sont une source d'éveil, de plaisir et de découverte qui favorisent l'ouverture au monde. Les propositions des professionnels varient et s'adaptent quotidiennement aux différents paramètres tels que les conditions météorologiques, la forme physique des enfants, leur nombre et leur disponibilité psychique ou leurs besoins physiologiques. Ainsi les professionnels sensibilisés aux arts offrent aux enfants des temps d'éveil à la musique, à la danse, ou à la peinture, tandis que d'autres formés et inspirés par les pédagogies nouvelles aménagent des espaces Montessori ou Snoezelen.

#### **- La place de l'adulte**

Le projet éducatif du service petite enfance repose notamment sur l'accueil de l'enfant et de sa famille dans un climat de bienveillance. Aussi les professionnels veillent à adopter une posture d'écoute et d'empathie dans tous les moments du quotidien de l'enfant (arrivée, jeux libres, ateliers, soins, repas, sieste, départ). Au cours des moments des jeux libres l'adulte est présent physiquement, en observation et disponible. Il veille au bien être corporel et psychique de celui-ci et s'assure du respect de son rythme.

L'adulte accompagne l'enfant mais ne fait pas à sa place, il participe éventuellement à son jeu, si celui-ci le sollicite. Il respecte sa singularité et garantit sa sécurité affective en mettant en mots les différentes actions que lui ou les enfants effectuent et les sensations qui en découlent, quand il faut patienter, attendre son tour, encourager.

#### **3 – Les repas**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 la Communauté de Communes de l'île de Ré fournit les repas aux enfants accueillis dans les Multiaccueils. Les repas seront élaborés et livrés par une société de restauration, sur la base d'un cahier des charges rigoureux rédigé par la collectivité. La démarche écoresponsable engagée par le service se traduit par une

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

vigilance renforcée des critères tels que l'absence d'OGM, de conservateur et d'huile de palme ou encore le choix de produits issus des circuits courts et des filières locales.

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée sur le strict respect des normes d'hygiène alimentaire liées au service des repas. Ainsi les personnels sont formés aux méthodes HACCP et garantissent les procédures de traçabilité depuis la livraison jusqu'au service.

Le temps du repas répond à un besoin physiologique fondamental de l'enfant. C'est aussi un temps privilégié de plaisir, de découverte et de partage entre les enfants et les adultes. Les professionnels des Multiaccueil respectent le développement de chaque enfant et prennent en compte des pratiques familiales pour en prendre le relais tout au long de la journée d'accueil.

Pour les bébés les repas s'échelonnent dans la journée en fonction du rythme de chacun. c'est une adaptation progressive. Le biberon se prend dans les bras de l'adulte, tandis que les 1ères purées sont données à l'enfant installé dans un transat.

Pour les plus grands qui peuvent s'asseoir seuls, le repas se déroule autour de la table en compagnie d'autres enfants. Les repas sont servis dans des plateaux compartimentés sur lesquels les enfants peuvent déguster à leur rythme et selon leur envie l'entrée, le plat de résistance et le fromage ou le dessert.

Les professionnels accompagnent les enfants dans leur découverte des goûts et de textures. Ils privilégient les échanges autour du repas et favorisent leur autonomie en les encourageant à se servir et à manger seuls, à se laver le visage après le repas...

#### **4 - Le sommeil**

Le sommeil est une période de repos de l'organisme nécessaire pour un développement physique et mental harmonieux. Les professionnelles privilégient le respect du rythme de sommeil de chaque enfant. Aussi elles proposent le repos en fonction des signes annonciateurs de fatigue manifestés par l'enfant le repos et ne réveillent pas un enfant

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

qui dort.

Dès l'arrivée d'un enfant au sein d'un multiaccueil, les équipes déterminent son espace de sommeil en fonction de son rythme et de ses habitudes (rituel d'endormissement, signes de fatigue, doudou...). Les professionnels accordent importance particulière aux échanges avec les parents afin d'apprendre à connaître l'enfant.

Tout- petit, les enfants dorment dans un espace de sommeil occupé par 4 ou 6 lits adaptés à leur âge. Si un enfant éprouve des difficultés à s'endormir dans le lit, les professionnels lui proposent un endormissement dans les bras, dans la poussette ou dans la salle de vie pour lui permettre de se sentir en sécurité, pour progressivement l'inviter à s'endormir seul.

Dans tous les cas, afin de respecter les consignes réglementaires visant à prévenir la « mort subite du nourrisson », les bébés sont couchés sur le dos.

Les adultes encadrent les temps le sommeil durant les différentes phases en pratiquant une surveillance régulière (baby-phone, visites des chambres toutes les 10 minutes). Ils sont présents au moment du réveil soit pour accompagner l'enfant qui souhaite se rendormir ou pour le lever afin de préserver le sommeil des autres enfants.

Au fur et à mesure qu'il grandit, le sommeil de l'enfant évolue et se concentre sur un seul temps de sieste en début d'après-midi dans un espace de sommeil occupé par 10 à 13 lits à barreaux ou couchettes. Ces lits bas favorisent l'autonomie pour le coucher et le réveil. Pendant ce temps de repos, un adulte assure une présence permanente, apaisante et rassurante pour l'endormissement et le réveil de chaque enfant. Un temps de repos est proposé à chacun même si certains souhaitent pas dormir.

#### **- Les rites d'endormissement**

Le sommeil est une forme de séparation, le respect des rites d'endormissement est important pour sécuriser l'enfant au cours de ce moment. Le personnel doit être là pour le rassurer le mieux possible et

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

l'accompagner en douceur. Les équipes créent un climat calme et apaisant plus propice à l'endormissement en utilisant des rituels tels que le déshabillage, les histoires, la musique ou les berceuses.

Avant d'aller se coucher, les enfants essayent de se déshabiller seuls avec l'aide de l'adulte. Chaque enfant dépose ses vêtements dans sa panier ou son casier. Chacun a un moment privilégié avec un professionnel au moment du change avant de dormir.

Les enfants qui le souhaitent s'endorment avec tétine et/ou leur objet transitionnel (doudou).

Les professionnels sont également sensibles au respect du bien être de l'enfant à son réveil.

Ils adoptent une posture bienveillante et verbalisent avec douceur pour apaiser un éventuel cauchemar ou réveil agité.

#### **5 - l'hygiène et la propreté**

L'éducation à l'hygiène corporelle commence par le respect de certaines règles fondamentales adoptées par les adultes. Les professionnels sont donc tenus de porter une tenue vestimentaire propre et adaptée et doivent veiller à un lavage soigneux des mains à chaque soin (les mains étant les premières pourvoyeuses de germes).

L'hygiène corporelle et vestimentaire des enfants accueillis incombe à leurs parents, elle doit être assurée par les familles avant qu'ils soient confiés à la structure.

La Communauté de Communes fournit les couches au sein de ses établissements d'accueil collectif. Pour le cas où la marque choisie ne conviendrait pas aux familles, celles-ci pourront fournir elles-mêmes les changes.

Les soins prodigués à l'enfant (changes) respectent les préconisations ministérielles et les référentiels des « bonnes pratiques ». Afin de limiter l'exposition à des substances potentiellement nocives, une vigilance particulière est portée au choix des produits utilisés : produits écologiques, sans parfum et sans conservateur.

Les changes sont des moments de relations importantes entre l'enfant et l'adulte. C'est un moment privilégié où l'intimité et respect du corps sont essentiels (pudeur).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

Pour les bébés c'est un moment de découverte du corps que les professionnels accompagnent par la parole et à l'aide de petits jeux corporels. Les gestes sont expliqués à l'enfant et l'adulte sollicite sa participation de lors du déshabillage et de l'habillage. Cette démarche respecte l'enfant dans sa singularité, elle lui permet de prendre conscience de son enveloppe corporelle et l'encourage dans sa quête d'autonomie.

La maîtrise sphinctérienne est étroitement liée au développement psychomoteur de l'enfant. En effet certaines acquisitions motrices, comme la capacité de l'enfant à monter et descendre seul un escalier, sont des indicateurs de maturité cérébrale prérequis pour l'apprentissage de la propreté. Afin de respecter le bien être de l'enfant et son rythme de développement, les professionnels des Multiaccueil sont attentifs aux progrès et désirs manifestés par l'enfant au cours de cette phase d'apprentissage. Ils font le choix de la concertation avec les familles afin respecter les pratiques familiales, es besoins de l'enfant et son désir d'autonomie.

Le vêtement constitue une enveloppe familière et rassurante pour le tout-petit. Il participe à sa construction psychique. Laver ses vêtements ou les proposer de porter des vêtements de la structure peut lui faire perdre ses repères et avoir un impact sur son bien être psychique. C'est pourquoi les professionnels sollicitent la constitution d'un trousseau individuel pour permettre à chaque enfant de porter ses propres vêtements y compris en cas d'incident au cours de sa journée d'accueil. La même attitude convient pour le doudou, mais en cas de vomissements, le doudou peut être lavé et séché au multi accueil.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019



## **II – LE PROJET PEDAGOGIQUE**

Les directrices des Multiaccueil sont titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Elles sont placées sous l'autorité hiérarchique directe de la directrice adjointe à la petite enfance de la Communauté de Communes.

Elles Elaborent le projet pédagogique au sein de chaque Multiaccueil en lien avec le projet du service Petite Enfance (projet d'établissement). Le projet pédagogique doit, tout en restant cohérent et complémentaire avec le celui-ci, initier un projet de vie propre à chaque Multiaccueil.

Les directrices sont responsables, avec leurs équipes, de la mise en œuvre du projet pédagogique et elles impulsent les réflexions qui doivent être conduites pour sa conception son évaluation et sa réécriture afin qu'il s'adapte à l'évolution de l'équipement.

Le projet pédagogique doit tenir compte des valeurs éducatives communes à chacun des membres du personnel, du contexte spécifique ou des particularités de la structure et de son environnement ... A titre d'exemple, si le multi accueil partage la salle de motricité avec le Ram, une réflexion doit être menée sur cette proximité, et des actions peuvent être envisagées.

## **III – LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

### **1 - La complémentarité des professionnelles**

Les équipes du Service Petite Enfance sont constituées de l'ensemble des professionnelles issues de formations différentes, elles concourent au bien-être des enfants accueillis en se basant sur leurs acquis théoriques et leur expérience.

- **La directrice adjointe en charge de la petite enfance**

Educatrice de jeunes enfants et titulaire d'un CAFERUIS, elle a pris ses fonctions à la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Elle coordonne l'ensemble des services petite enfance gérés par la collectivité (structures d'accueil Ram et Laep). Elle accompagne les directrices et les équipes dans leurs missions respectives et s'assure de la mise en œuvre de la démarche « Evoluer ensemble ».

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019

- **Les éducatrices de jeunes enfants - directrices**

Titulaires d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants dont la formation se fait sur 3 ans après le BAC, elles ont chacune pour mission de gérer le multi accueil dont elles assurent la direction.

Elles mettent en œuvre les moyens pour favoriser l'accueil physique, matériel et psychologique sécurisant pour l'enfant et sa famille, (plannings, protocoles, management du personnel, aménagement des espaces, disponibilité pour rendre compte aux parents de l'évolution de leur enfant...).

Elles veillent à la communication entre les agents, ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques (projet éducatif et pédagogique), réunions de synthèse, gestion de conflits...

Elles impulsent des projets, favorisent la formation professionnelle continue.

Elles sont les collaboratrices directes de la directrice adjointe en charge de la petite enfance et sont le lien entre elle et leurs équipes.

Elles participent aux réunions de cellule de coordination et se mettent régulièrement en relation avec les professionnelles des autres équipements du service petite enfance communautaire.

- **Les directrices adjointes (éducatrices de jeunes enfants)**

Leur action est complémentaire à celles des directrices, elles participent aux projets et sont force de proposition. Elles travaillent en binômes avec les directrices.

Elles remplacent les directrices en leur absence et assurent ainsi la continuité de la fonction de direction.

Elles permettent de fortifier le lien entre la directrice et l'équipe.

- **Les auxiliaires de puériculture**

Elles sont des professionnelles de la petite enfance diplômées d'Etat.

- **Les accueillantes**

Dans les structures, elles sont titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle de la Petite Enfance, animatrices ou bénéficient d'une expé-

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

rience réussie d'assistante maternelle.

Elles garantissent l'hygiène et la propreté de l'environnement des jeunes enfants, les locaux, le matériel (jeux, tapis), le linge (bavoirs, serviettes de toilettes, draps, etc..).

## **2 – La démarche « Evoluer Ensemble »**

Le travail en équipe s'inscrit dans une démarche qui implique pour chaque membre de la volonté de :

- Respecter les autres,
- Savoir communiquer avec les collègues,
- Etre solidaire,
- Etre disponible et à l'écoute,
- Accepter les remises en questions,
- Etre cohérent entre les actes et les paroles (avec parents, avec collègues),
- Etre force de proposition.

## **3 -La cellule de coordination**

Les binômes de direction des Multiaccueil et la directrice adjointe en charge de la petite enfance se réunissent toutes les semaines en cellule de coordination afin d'aborder les problématiques relatives au fonctionnement des structures. Ensemble elle mettent en œuvre une politique d'harmonisation de pratiques visant à améliorer la qualité d'accueil des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire rétais.

Ces réunions de travail qui sont ouvertes également à l'animatrice du relais assistantes maternelles, s'inscrivent dans la démarche « Evoluer Ensemble » développée par la Communauté de Communes qui vise à mettre en œuvre des projets communs à destination des professionnels des enfants et des familles.

## **4 - Les instances de réflexions et de formation**

• **Les réunions d'équipes** sont organisées régulièrement au sein des équipes. Elles sont l'occasion d'aborder des situations particulières ou simplement faire le point sur les pratiques professionnelles. Elles permettent d'organiser des projets communs dans la structure.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

- **Des séances d'analyse de pratique** ont lieu quatre fois par an afin de permettre des échanges entre une psychologue et les professionnels sur des situations vécues. La psychologue apporte ses connaissances sur la psychologie du jeune enfant.

- **Des réunions ponctuelles** relatives à des objectifs précis (mise au point, gestion de conflit, analyse de la situation particulière d'un enfant etc.) sont mises en place en fonction des besoins.

- Depuis 2018, une semaine de fermeture des équipements est consacrée chaque année à la **formation des professionnels** de la petite enfance du service. C'est alors l'occasion d'aborder des thématiques liées aux pédagogies nouvelles, et d'acquérir de nouvelles compétences éducatives artistiques ou culturelles.

- **Des projets plus spécifiques** tels que le projet de création d'un spectacle autour du thème des émotions accompagné par une compagnie professionnelle permettent de créer des synergies en dehors des temps d'accueil de l'enfant. L'objectif de ces actions n'est pas de faire des professionnels de petite enfance des artistes, mais bien de les aider à découvrir ou développer des aptitudes artistiques qui leur permettront d'améliorer leur créativité et les activités d'éveil qu'elles proposent régulièrement aux enfants des mulitucueils.

Ces temps de réflexions menés avec l'ensemble des professionnels permettent d'inscrire des valeurs éducatives communes dans la mise en œuvre d'un projet éducatif concerté et innovant pour l'ensemble du territoire..

Tout au long de l'année la Communauté de Communes encourage la formation des agents et favorise la mise à jour de leur connaissances autour de thématiques tels que l'hygiène, la sécurité, les premiers secours ou la prévention des risques.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Regu le 18/03/2019

## **5 – L'accueil des stagiaires et des apprentis**

La démarche de valorisation des métiers de la petite enfance engage le service à accueillir des élèves stagiaires ou apprentis dans le cadre de conventions avec les établissements et organismes de formation tels que les IRTS, lycées, MFR, IFAP... Les stagiaires sont acceptés sous réserve de la signature d'une convention préalable avec l'établissement dont ils dépendent et de la fourniture des documents réglementaires (extrait casier judiciaire, certificat médical aptitude au travail en collectivité) .L'accueil est envisagé dans la limite d'un effectif compatible avec l'encadrement du multi accueil.

Une démarche d'accueil des stagiaires et des apprentis menée par un groupe de professionnels volontaires a permis d'établir des outils d'accueil et d'accompagnement. Ainsi ils sont amenés à réfléchir non seulement à la finalité de leur stage mais à la manière dont ils réalisent leur travail, guidés par leurs objectifs personnels, ceux de l'école, et ceux de l'équipe.

Le stagiaire doit trouver le juste milieu entre les limites de ses compétences, le respect de l'enfant et sa marge d'initiatives vis à vis des professionnels. Un bilan est réalisé avec la personne référente, moment d'échange qui peut aussi permettre à l'équipe de penser sa pratique avec un regard nouveau.

La discrétion professionnelle fait partie de ses obligations.

## **6 - Les temps d'échanges avec les familles**

Les directrices accordent une attention toute particulière aux familles lors de leur premier accueil au sein de la structure. A l'occasion de ce premier entretien et tout au long de l'adaptation, elles s'attachent à présenter les membres de l'équipe, le fonctionnement des multi accueil, le déroulement des journées, les projets et à répondre aux interrogations des parent.

Au cours de l'année, **des réunions** sont également organisées avec les familles à l'initiative de chaque directrice afin de présenter les projets plus spécifiques ou pour informer les familles sur le fonctionne-

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Reçu le 18/03/2019

ment du Multiaccueil.

D'autres rencontres sont proposées, tel que le **Café des parents** qui a pour objectif d'ouvrir un espace de parole entre les parents. Ainsi, les échanges peuvent s'articuler autour de sujets choisis par eux-mêmes.

**Des ateliers enfants/parents** autour du livre ou de l'éveil corporel, des **goûters et des temps festifs** invitent les familles à partager le quotidien des enfants et des professionnels au sein du Multiaccueil. Ces temps leur permettent également d'échanger entre parents de façon conviviale et informelle.

#### **IV—UNE DEMARCHE EN PERPETUELLE EVOLUTION**

L'accueil du jeune enfant et de sa famille nécessite une vigilance de tous les instants. Bien conscients de l'importance de la mission éducative qui leur est confiée, les professionnels du service petite enfance, s'attachent à faire vivre ce projet d'établissement afin qu'il soit le fruit d'une réflexion vivante sur les pratiques pédagogiques et un outil au service de la qualité d'accueil des jeunes enfants du territoire.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE

Reçu le 18/03/2019

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D201910-DE  
Regu le 18/03/2019